

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00083  
**Propriétaire(s) :** 10415804 Canada Limited  
**Emplacement :** 501 et 503, rue Côté  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** partie du lot 4, plan enr. 222  
**Zonage :** R4B  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est prévu démolir la maison isolée de plain-pied existante et construire une nouvelle maison jumelée de deux étages.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession, La propriété figure sur le plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Partie	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
1 (disjointe)	7,62 m	34,62 m	253,6 m <sup>2</sup>	501, rue Côté (une moitié de la maison jumelée proposée)
2 (conservée)	7,62 m	34,63 m	253,6 m <sup>2</sup>	503, rue Côté (une moitié de la maison jumelée proposée)

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. L'aménagement proposé sur chaque parcelle ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00086 et D08-02-18/A-00089) ont été présentées et seront étudiées en même temps que la présente.